

## L'importance des accords d'entreprise

### Un intéressement en peau de chagrin

Suite aux excellents résultats de 2021 et au montant d'intéressement versé, le SNB a demandé un complément d'intéressement à notre nouveau DG. Ce complément nous semblait tout à fait légitime au vu de l'engagement de tous et des résultats obtenus.

La réponse de Monsieur MOATE ne fut pas dénuée de sens.

**« Si votre syndicat n'a pas signé l'accord d'intéressement, d'autres l'ont fait et je souhaite que nous respections les accords signés ».**

Dans ces conditions, en effet, pourquoi distribuer plus que l'enveloppe prévue, même si le résultat a littéralement explosé !

Certains d'entre vous nous ont posé la question. Comment la Direction pouvait-elle au moment de la négociation, afficher un résultat en totale contradiction avec la réalité à venir (x40) ?

Nous n'avons pas la réponse et on peut se poser la question des prévisions de trajectoire comptable pour le plan UP. Nous pouvons juste avancer que les plots de la méthode de calcul comme le fait d'accepter une enveloppe fixaient quel que soit le résultat de la banque, le montant que vous avez perçu.

**C'est pourquoi le SNB n'a pas été signataire de cet accord d'intéressement.**

## L'intéressement 2022

### La négociation vient de démarrer

Les propositions du SNB lors de cette première réunion sont les suivantes :

- Un accord annuel et non triennal (plan UP) qui permet aux parties de réactualiser et réajuster les indicateurs et plots afin d'obtenir le meilleur pour la banque comme pour ses salariés chaque année.
- Un accord sans plafond de versement (la DRH annonce déjà 2 mois max dans certaines conditions).
- 5 critères sur RN, PNB, PNB par ETP, Top CC et RSE avec 1 mois et demi de versement si l'objectif de la Direction est atteint (1 mois pour la DRH à ce stade)
- Nous sommes contre l'indicateur NPS (Net Promoter Score) avancé par la Direction.
- Nous sommes contre une enveloppe fixée à l'avance si elle doit nous pénaliser, comme nous l'avons été en 2021.

La prochaine réunion entre syndicats et DRH aura lieu le 14 avril. Vous pourrez alors trouver sur notre site [www.snb-palatine.org](http://www.snb-palatine.org) ce qui se dessine au sujet de cet accord.

## Le Plan de Départ Autonome (PDV)

### La position du SNB

Seul le SNB a refusé pour la filière privée, le Plan de Départ Volontaire Autonome de ce début 2022 qui accompagne la réorganisation de cette dernière. Nous n'avons eu qu'une position durant toute la négociation, **comme nous y engageaient l'avocat du CSE et son conseil SECAFI\*** :

**Un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE)** qui contraignait entre autres la Direction à **reclasser dans le Groupe** chaque collaborateur qui aurait refusé un repositionnement vers les nouveaux métiers.

Si le SNB a suivi l'avis des conseils\* du CSE, on peut se poser des questions sur la signature du PDV par la CGT qui pour la **deuxième fois** en 4 ans valide des suppressions de postes.

On comprend mal en lisant son article « FOUTAGE DE GUEULE » sur son site

« ...sans justification sauf celle de plomber les comptes de la banque **pour faire croire à l'inspection du travail qu'un plan social était nécessaire** »

**sa signature au PDV de la direction...**

### Le PDV, suite

Nous avançons à l'appui de notre refus de signature de PDV que :

- ✓ cette réorganisation n'était peut-être pas la solution pour la banque
- ✓ de nombreux collègues démissionneraient,
- ✓ d'autres refuseraient les plateformes CGPP,
- ✓ d'autres accepteraient des postes par défaut,
- ✓ d'autres encore seraient contraints au départ,

le tout nécessitant des embauches en laissant finalement plusieurs collègues sans proposition acceptable après fin mai.

**C'est prochainement 40 embauches que la Direction envisage de faire pour 59 suppressions de postes !** *Il paraît que « nous n'avons pas tous les profils en interne » précise la DRH*

**La réalité pour l'instant, nous donne raison.**

Le 4 avril, la DRH nous a conviés à signer un avenant d'interprétation du PDV !

On est prié de ne pas rire. La CGT venait de réaliser que l'accord PDV permettait à la Direction d'inclure, à l'objectif de suppressions de postes, les départs de la fin 2021 !! Damned, des collègues pourraient se voir refuser un départ dans le cadre du PDV dès la mi-avril !?! Il était temps de s'en rendre compte...

### Les questions du SNB

Pour tenter d'y voir plus clair, le SNB vient d'interroger par écrit la DRH sur le sujet (+ de 20 questions) Vous trouverez ci-dessous des exemples des questions posées et réponses apportées par la DRH. L'article dans son intégralité est consultable sur notre site...

- **Combien de départs dans le PDV à ce jour ? Pour quels motifs ?**

*69 départs y compris les 23 avant la mise en œuvre du PDV. Les motifs sont ceux prévus au PDV.*

- Combien de démissions sur la filière ?  
8.
- Pouvez-vous détailler pour chaque catégorie de postes, ce qu'il est advenu de nos collègues : reclassement, mutations, sortie PDV, etc. ?  
*C'est prématuré, tous les collaborateurs n'ont pas encore été affectés. (Prévu le 13 avril)*
- Nous vous demandons un point d'étape, agence par agence, sur les départs, l'organisation des fermetures et le suivi clientèle et le devenir de celles et ceux qui restent dans l'effectif.  
*Réponse consultable sur notre site.*

Nous demanderons à la DRH un point précis de situation au CSE du 21 avril a retrouver sur notre site.

## Le SNB cfecgc

### Un syndicat engagé

Depuis de nombreuses années, si certains nous qualifient de syndicat compromis, d'affairistes (*les insultes continuent de pleuvoir sur le site CGT*) le SNB garde la même ligne de conduite et milite en faveur de l'ensemble des salariés : **signataire d'accords avec de réelles plus-values pour les salariés**, accompagnement individuel, conseil, soutien, etc.

C'est la raison pour laquelle nous **n'avons pas** accepté ni accompagné la Direction pour :

- le dernier intéressement,
- la dernière NAO,
- le télétravail : 10 € d'indemnité et refus d'au moins 2 jours pour le réseau,
- l'égalité pro...
- Le PDV et les conséquences à venir !

**Un syndicat par sa signature, doit-il cautionner des décisions de la Direction ?  
Laissons notre Direction prendre ses responsabilités.**

## Le site SNB

[www.snb-palatine.org](http://www.snb-palatine.org)

Pour suivre l'actualité Palatine : prendre contact avec nous, adhérer pour 5 €/mois.  
Vous pouvez également nous retrouver sur votre mobile.

**Contactez nos Délégué(e)s Syndicaux, rédacteurs et rédactrice de cette information.**

Mme Isabelle Vincelot (Versailles) Mr Stéphane Bordat (Nice) Mr Pascal Le Stanc (Val de Fontenay)